

Objet : Tarifs assainissement collectif CCLA 2026

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. WDOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROLLIER (Pouvoir P. COUTAZ). MANSOZ. MARCHAIS (Pouvoir F. DUPRAZ). VEUILLET (Pouvoir D. ROSSI). WROBEL (pouvoir M. WDOWIAK).

ABSENTS : MMES VOISIN.

Date d'envoi de la convocation : 10/12/2025

Le Président :

Rappelle que la CCLA doit fixer avant le 31 décembre 2025, le tarif des redevances « assainissement » qui s'appliqueront sur les consommations 2026 ;

Rappelle que dans le cadre de la gestion du service et de la mise en œuvre du programme d'investissement inscrit au schéma directeur d'assainissement, une étude prospective sur la tarification assainissement a été réalisée par le cabinet Profils IDE ;

Présente les éléments à prendre en compte dans la définition des tarifs 2026 :

- > La situation du budget M49,
- > Une inflation de +0.9% prévue en 2026,
- > La modélisation économique établie lors de la révision du schéma directeur d'assainissement et actualisée en 2022 qui fixe à euros constants, les augmentations tarifaires à prévoir afin de garantir une capacité financière suffisante pour assurer la bonne gestion de son système et couvrir le programme d'investissement de la collectivité ;

Propose sur cette base, suite à la réunion de la commission assainissement en date du 2 décembre, une augmentation des tarifs de 3.9% par rapport à ceux votés en 2025 ;

Invite l'assemblée à fixer les tarifs de la redevance assainissement 2026 comme suit :

	Tarifs 2026 HT
Abonnement (Part fixe)	119,940 €
0-150 m³	1,700 €/m ³
150 à 800 m³	1,940€/m ³
> 800 m³	2,730€/m ³

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE les tarifs assainissement pour la facturation de la redevance des eaux usées 2026 tels que présentés précédemment,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,
Alexandre FAUGE

